

Séance du 6 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé DARETTE, Maire.

Date de la convocation : 28.09 2020

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : DARETTE Hervé – LUCAS Stéphane – MONTAUT Gisèle – WARRYN Patrick – DUPRAT Margaux – BROSSARD Corinne – FEDERICI Mélanie — LABORDE Jocelyne - PATRU André – PAU Christian– FLOWER Mélissa - LOPEZ Bernard

ABSENT EXCUSE : DELAS Christian – SOLER Claire - TOUYA Danièle

-Mme Claire SOLER a donné pouvoir à Mr Hervé DARETTE

-Mr LUCAS Stéphane entre en séance à 18 h 50 au moment de la présentation du rapport d'activité 2019 de la CCLO,

-Mmes BROSSARD Corinne et FEDERICI Mélanie entrent en séance à 19 h au moment d'aborder la question relative au classement de la voie de desserte du lotissement MOURA.

Ordre du jour

- Communication des décisions prises par le Maire suite aux délégations données par le Conseil Municipal
- Attribution des marchés pour création d'une aire multi sports
- Adhésion à la Société Coopérative ALLIANCE Forêts Bois
- Etude d'une demande financière pour le remplacement d'un portail
- Classement de la voie de desserte du lotissement MOURA et des espaces verts dans la voirie communale
- Plan communal de sauvegarde
- Communication rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez
- Questions diverses

Secrétaire de séance : DUPRAT Margaux

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour exercer au nom de la Commune le Droit de Préemption Urbain, Monsieur le Maire indique qu'il a renoncé à la préemption sur les parcelles bâties cadastrées section AB numéros 47, 353, 215, 216, 253, 249 d'une superficie totale de 4 035 m², situées 9 chemin de l'Aulouze appartenant à Mr et Mme ROBLES Jean-Paul (vente à Mr BRUNIAUX Charles-Hubert).

Refus subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour la création d'une aire multi sports

Par lettre en date du 23 septembre 2020, le Président du Conseil Régional fait savoir que le projet de la Commune de création d'une aire multi sports ne peut être subventionné par le Conseil Régional.

1

ADHESION A LA SOCIETE COOPERATIVE ALLIANCE FORETS BOIS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 septembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de confier à ALLIANCE Forêts Bois le reboisement en peupliers d'une superficie de 2 ha 60 ca sur une partie de la parcelle communale cadastrée section B n° 183, située dans la saligue au lieu-dit « Lous Triadis ».

Il ajoute que pour ce faire, ALLIANCE Forêts Bois demande à la Commune d'adhérer à leur coopérative par la signature d'un bulletin d'adhésion. Ce document est présenté à l'Assemblée

Municipale.

L'adhésion est soumise à la souscription auprès de la Coopérative de parts sociales à raison d'une part de 1,50 € par tranche de 50 hectares de propriété forestière.

Pour la Commune, il convient de souscrire une part sociale. Le montant de l'adhésion s'élève à 4,50 €.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

-DECIDE l'adhésion de la Commune de LABASTIDE-CEZERACQ à la Société Coopérative ALLIANCE Forêts Bois dont le siège social est situé 80 route d'Arcachon 33612 CESTAS,

-AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion annexé à la présente délibération,

-PREND ACTE que l'adhésion est soumise à la souscription d'une part sociale et que le montant total de l'adhésion s'élève à 4,50 €,

-DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2020,

-DECIDE de modifier le budget primitif 2020 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

-compte 261 «Titres de participation»..... + 5 €

RECETTES

Opérations financières

-compte 10226 «Taxes d'aménagement ».....+ 5 €

Monsieur le Maire indique que la coupe de bois doit se faire prochainement et que Mr BOUCHET Patrick a accepté le stockage du bois coupé avant son chargement sur une de ses parcelles.

COMMUNICATION RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Municipale le rapport d'activité de l'exercice 2019 de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez. Celui-ci sera également adressé, par messagerie, à chacun des élus.

2

CLASSEMENT DE LA VOIE DE DESSERTE DU LOTISSEMENT MOURA ET DES ESPACES VERTS DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire indique que l'indivision PANDELES qui a réalisé le lotissement MOURA a vendu la voie de ce lotissement et ses espaces verts à l'Association Syndicale de Propriétaires du lotissement MOURA dite ASL LOTISSEMENT MOURA.

Les parcelles sont cadastrées :

-section B n° 186 lieu dit Salleigts de Haut d'une superficie de 3 a 56 ca

-section ZD n° 115 lieu dit Salleigts de Haut d'une superficie de 10 a 72 ca

La voie du lotissement, les espaces verts et la borne incendie du lotissement pourraient ainsi être incorporés et classés dans la voirie communale, ce qui ne nécessite désormais plus d'enquête publique, l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière en dispensant les classements et déclassements des voies communales, sauf lorsque l'opération a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, ce qui n'est pas le cas ici.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DECIDE :

-d'acquérir à titre gratuit la voie du lotissement MOURA

-de classer la voie dudit lotissement, ses espaces verts et la borne incendie du lotissement dans la voirie communale, le tout conformément au plan parcellaire ci-annexé.

-PRECISE que cette voie portera le numéro 37 et la dénomination suivante : Lotissement MOURA

-CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales et de rédiger l'acte en la forme administrative constatant le transfert de propriété,

-DESIGNE Mr LUCAS Stéphane, 1^{er} adjoint au Maire, pour signer l'acte en la forme administrative.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire informe que la commune de LABASTIDE-CEZERACQ étant soumise à un plan de prévention des risques naturels (PPRN), doit élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS). Ce plan est un outil simple et opérationnel permettant d'exercer pleinement le pouvoir de police du Maire et d'assurer la sécurité des concitoyens. Ce plan doit porter sur l'ensemble des risques connus auxquels elle est exposée (inondations, tempêtes, canicule, risque sismique, industriel, mouvement de terrain, transports de matières dangereuses etc...).

La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques a adressé un projet de trame simplifiée et demande que ce document ou l'état d'avancement des travaux lui soit transmis dans le courant de ce mois d'octobre.

Monsieur le Maire fait part que l'élaboration de ce plan communal de sauvegarde est en cours d'élaboration. Celui-ci a été commencé avec l'ancienne municipalité et se poursuit actuellement avec les adjoints. Ce plan communal de sauvegarde sera ensuite présenté au Conseil Municipal pour approbation.

3

ETUDE D'UNE DEMANDE FINANCIERE POUR LE REMPLACEMENT D'UN PORTAIL

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 30 septembre 2013, la Commune s'est engagée dans une opération d'incitation à la mise en valeur des murets, façades et clôtures alignés sur le domaine public.

Dans le cadre de cette opération, Madame LASSALLE Caroline, domiciliée 8 chemin de Coussoou, sollicite l'aide financière de la Commune pour remplacer son portail d'entrée en bois par un portail manuel en acier. Le montant du devis s'élève à 1 374,50 € TTC.

Le règlement municipal indique que les portails et portillons seront réalisés en ferronnerie obligatoirement par un professionnel. Un forfait de 500 € par portail est alloué par la Commune au demandeur.

Considérant que les critères d'octroi sont réunis, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable sur le versement d'une aide financière forfaitaire d'un montant de 500 € à Mme LASSALLE Caroline pour la mise en place d'un portail d'entrée en ferronnerie.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Transfert de compétence en matière de documents d'urbanisme

Monsieur le Maire indique qu'en application de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et Un Urbanisme Renoué, dite ALUR, les Communautés de Communes qui n'ont pas pris la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de cartes communales deviendront compétentes, de plein droit, le 1er janvier 2021.

Toutefois, ce transfert ne sera effectif qu'à défaut d'opposition, dans les 3 mois précédant le transfert, d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de l'EPCI.

Les délibérations susceptibles d'être prises en compte seront celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal de LABASTIDE-CEZERACQ devra donc se prononcer sur ce transfert de compétence avant la fin de l'année.

4

ATTRIBUTION DES MARCHES POUR CREATION D'UNE AIRE MULTI SPORTS

Monsieur le Maire indique qu'il a procédé à une consultation pour la création d'une aire multi sports au lieu-dit «La Saligueta», située chemin du Moulin de Bas, comprenant :

- la construction d'un city stade,
- la réalisation d'un terrain de pétanque d'une superficie de 1 500 m².

Les entreprises suivantes ont répondu à l'appel d'offres : KASO, TENNIS D'AQUITAINE, CASAL SPORT, AGORESPACE, HUSSON.

Les membres de la commission communale en charge spécifiquement de ce dossier ont analysé les offres et proposent de retenir, au vu de la notation issue des critères de pondération la proposition de la Société KASO d'un montant de 35 036,10 € HT.

Celle-ci comprend :

.-un city stade (dimension 12 x 23 m) avec des lames de plastique recyclé 100 % recyclable
Garantie 20 ans : 2 cages combinées hand/basket + filets, 4 mini buts bérésiliens
-pose d'un gazon synthétique vert d'une superficie de 288 m²+ lignage blanc,
--structure en acier «magnelis » garantie 20 ans,
-un kit d'accompagnement comprenant : l'organisation de la journée d'inauguration de l'équipement, la possibilité d'embauche de deux jeunes de la commune âgés de + de 18 ans pour la mise en place technique du terrain, formation à l'utilisation de la structure des animateurs de la commune et des enseignants.

Il n'a pas été retenu dans les options proposées le ragréage de la plateforme et la création de la piste d'athlétisme.

Le city stade sera monté sur la plateforme existante de l'ancien court de tennis. Aussi, il conviendra de faire découper à l'entreprise TOULOUSE FRERES l'enrobé non nécessaire autour du city stade posé.

Le Conseil Municipal choisi pour être en harmonie avec la salle multi activité «La Saligueta » les couleurs suivantes :

- .la structure : couleur RAL «rouge » ou «vert »
- les lames : RAL «Minéral gray » ou «Sand beige »

Par ailleurs, dans le cadre de cette opération de création d'une aire multi sports, il a été prévu la création d'un terrain de pétanque. Pour ce faire, la SARL TOUJOUSE FRERES a fourni un devis d'un montant de 17 740,00 € HT pour des travaux avec pelle : décaisser 375 m³ de terre et l'évacuer, poser 1500 m² de film géotextile, épandre 300 m³ de caillou calcaire et 75 m³ de sable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-ATTRIBUE le marché de travaux de construction d'un terrain multisports type «City stade » à la Société KASO pour un montant de 35 036,10 € H.T. soit 42 043,32 € T.T.C.

-ACCEPTE le devis de la SARL TOULOUSE FRERES d'un montant de 17 740,00 € HT soit 21 288,00 € TTC pour la construction d'un terrain de pétanque.

-PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020,

-AUTORISE le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues et toutes les pièces administratives qui s'avèreront nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

Panneaux signalétiques

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez étudie les offres d'entreprises pour la confection de support d'information à placer devant les monuments caractéristiques du village (Le Mouta, la Forge, les fresques murales etc...). Elle va sous traiter l'infographie et demande à la Commune de lui communiquer les textes et les photographies à apposer sur les panneaux.

Engazonnement des allées du cimetière

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont arrosé régulièrement les allées du cimetière pour faire pousser le gazon. Le cimetière fermé jusqu'alors pour permettre l'engazonnement sera réouvert au public à compter du samedi 10 octobre 2020.

Comité Consultatif communal « Voirie et urbanisme »

La réunion du Comité Consultatif Communal « voirie et urbanisme » prévue le 8 octobre 2020 est reportée au mardi 13 octobre 2020 à 18 h 30 .

Comité Consultatif Communal « Vie Economique »

Les membres de ce comité proposent de convier à un apéritif les dirigeants des entreprises locales pour faire connaissance avec le Conseil Municipal. L'Assemblée Municipale donne son accord.

Dépôt de plainte

Un dépôt de plainte a été déposé le 28/09/2020 à la gendarmerie d'ARTIX pour la constatation de dégradation survenue à l'intérieur de la salle multi activités La Saligueta dans le week-end du 24 au 27 septembre 2020 (ouverture de placards, vol de bouteilles).

Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le mardi 10 novembre 2020 à 18 h 30.

Affiché le 9 octobre 2020

Le Maire,